Conseil des droits de l’homme

35e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Arménie**

Genève, le 23 janvier 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l’Arménie et la remercie de son rapport. La Suisse félicite l’Arménie pour les progrès réalisés depuis son deuxième EPU et l’encourage à continuer sur cette voie positive.

La Suisse **recommande à l’Arménie d’assurer que des enquêtes soient menées par un organisme indépendant sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitements, notamment dans les prisons, et que les coupables soient sanctionnés.**

La Suisse encourage l’Arménie de continuer ses efforts contre toute forme de violence à l’égard des femmes conformément à l’objectif de développement durable 5.2et lui **recommande de ratifier, dans les meilleurs délais, la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique.**

Finalement, la Suisse **recommande à l’Arménie de renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire en droit et en pratique.**

La Suisse souhaite plein succès à l’Arménie dans le cadre de cet EPU.

Je vous remercie, Madame la Présidente.